



*Commission des Championnats*  
*Réunion du 30 janvier 2019 - PV N°23*

**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 26 ET 27.01.2019**

**FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

**DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50080.1 PRIGONRIEUX 2 - FAUX

N°50081.1 PAYS DE MAREUIL - CHATEAU L'EVEQUE

**STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50977.1 BERGERAC LA CATTE 2 - TERRASSON PORTUGAIS

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule H N°53661.1 ROUFFIGNAC PLAZAC 3 - CONDAT 3

**NON SAISIE INTERNET**

**FOOT EDUCATIF**

*2<sup>ème</sup> infraction* : Débiter le club de 8 € : PAYS BEAUMONTOIS

**FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débutés d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule H N°53662.1 TERRASSON 2

FEMININES A 8 2EME DIVISION

N°54375.1 JUMILHAC

**FORFAIT GENERAL**

Nous vous informons que l'équipe de BOSSET qui participait au CRITERIUM SENIORS A 8 poule B a déclaré forfait général. En conséquence les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués. Ce club sera débité d'une amende de 30 €.